

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VELENNES

Du 22 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 10 Présents : 9

Convocation du : 18/10/2021

Affichage le : 18/10/2021

L'an deux mil vingt et un, le 22 octobre à 17 h 30

Le Conseil Municipal de la commune, convoqué en réunion, s'est réuni à la salle des fêtes dû au contexte sanitaire, sous la présidence de Madame Nathalie Rolland, maire

Présents : Mesdames Nathalie ROLLAND, Marie-Josèphe SEROR, Pascale LEGAL, Corinne BALLOUARD, et Messieurs Martial LONCKE, Cyril CHASSANGRE, Jeremy NASRI, Frédéric HAVARD, Agostinho PEREIRA

Absent(s) excusé(s) : Gérard LEMOINE pouvoir donné à Martial LONCKE

Secrétaire de séance : Martial LONCKE

Un planning sera mis en place lors du prochain conseil municipal pour tenir le rôle de secrétaire de séance.

A l'ouverture de la séance Mme le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour une délibération pour la sauvegarde des données avec l'adico et le renouvellement pour le contrat du photocopieur.

Lecture du compte rendu précédent, réunion du 10/09/2021, approuvé à la majorité avec 9 Pour et 1 Abstention.

425- Délibération pour la mise en place de la M57

Mme le maire explique que la mise en place du passage à la M57 est prévue pour le 1er janvier 2024. La commune de Velennes a été sélectionnée comme commune test.

Adoption de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022

Madame le Maire expose les principaux principes de cette expérimentation :

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 .

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024, à l'exception des budgets à caractère industriel et commercial qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4. Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels m14 (Communes et établissements publics de coopération intercommunale), M52 (Département) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par

nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 simplifiée (Commune de moins de 3500 habitants) pour le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2022.

Vu l'avis favorable du comptable en date du 27/09/2021.

-Adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 simplifiée pour le budget principal de la commune de Velennes, à compter du 1^{er} janvier 2022 à l'unanimité.

-Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à l'objet susvisé.

426- Délibération pour la sauvegarde des données

La commune ne bénéficie pas de sauvegarde externalisée pour les données de la mairie. Mme le Maire a fait appel à notre prestataire Adico qui a nous a fait parvenir un contrat et un devis. Le contrat fournit à la commune de Velennes un service de sauvegarde externalisée des données désignées comme étant à sauvegarder par cette dernière. Les données font l'objet d'une sauvegarde automatique sur data center, la finalité étant leur récupération et leur réintégration en collectivité en cas d'altération ou de suppression. La collectivité détermine elle-même et sous sa seule responsabilité les données à sauvegarder. Avec notre abonnement nous bénéficions de la gratuité de ce service.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité le contrat d'externalisation.

427- Délibération contrat du photocopieur

Mme Le Maire a pris contact avec notre prestataire actuel car le contrat se termine en janvier. Il nous propose de prolonger le contrat.

Location actuelle : 357.99 € Nouvelle proposition 339.88 €.

L'ancien photocopieur est gardé par la commune gratuitement avec un an de maintenance gratuit. Les conditions de prestations restent les mêmes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité le contrat de prestation du copieur.

428- Délibération poste de 2^{ème} Adjoint.

Mr Patrick DAVID a démissionné pour des raisons personnelles. La démission a été validée par Mme La préfète au 28/09/2021.

Mme le Maire explique qu'il y a une nécessité à maintenir le poste d'adjoint ouvert.

Mme le Maire énumère les fonctions de 2^{ème} adjoint et les obligations. Mr le 1^{er} Adjoint explique l'importance de l'implication du futur candidat notamment pour le suivi des travaux et des points techniques sur la commune.

Mme le Maire lance un appel à candidature : Mr Agostinho PEREIRA est le seul candidat. Deux assesseurs sont nommés : Mme SEROR Marie Joseph et Mr Cyril CHASSANGRE. Un secrétaire est nommé : Mme Pascale LEGAL.

Un vote est réalisé à bulletin secret ont pris part au vote 10 votants : 9 pour et 1 blanc
Mr Agostinho PEREIRA est élu à la majorité. Mr Agostinho PEREIRA est nommé et installé immédiatement.

Mme Le Maire et le conseil municipal félicitent Mr Agostinho PEREIRA.

429-Délibération pour procédure de recouvrement de dettes.

Mme le Maire a fait le point sur les dettes de titres non payées à la commune avec le Trésorier Principal.

Les dettes de loyers impayées à ce jour inquiètent le conseil municipal car la dette ne cesse d'augmenter.

Des courriers vont être envoyés. Mme le Maire demande donc au conseil municipal de lui donner pouvoir pour faire les démarches de recouvrement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité.

430- Cérémonie du 11 novembre :

Mme Legal Pascale va aller chercher les gerbes de fleurs pour les cérémonies. Une pour le monument aux morts et une pour la stèle de l'aviateur.

Pour la cérémonie le RDV est donné à la mairie à 11 h00. Un pot de l'amitié aura lieu l'issue de la cérémonie.

431- Fêtes de Noël :

Les jeunes de la commune ont décidé de remettre en place le spectacle de danse de Noël
Ces jeunes ont distribué des prospectus pour recenser le nombre d'enfants susceptible de participer à ce spectacle.

Actuellement peu de retour, peu d'enfant se sont manifestés pour y participer.

Mme le maire va faire le tour de la commune avec les organisateurs pour relancer le projet. Une demande à l'agglomération du Beauvaisis pour un prêt d'estrade .

Mr Pereira a proposé un devis pour un spectacle par « Le Ciel Bleu » si la proposition est acceptée le spectacle aura lieu le 12/12/2021.

Le gouter de Noël sera organisé en fonction de la situation sanitaire.

L'association de Velennes participera comme chaque année aux festivité de Noël.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité

Questions diverses :

➤ Les vœux du maire auront lieu à la mairie le 23 janvier 2021 à 14h30. L'inauguration du Columbarium, de l'aire de jeux et de la nouvelle bibliothèque se fera ce jour-là.

➤ Nous avons reçu un courrier de SE60 informant de la hausse du prix de l'électricité de 30 à 40% à cause du prix du KW/H qui augmente. Il faudra donc prévoir au budget 2022 une hausse du l'article 60612.

- Le chantier bâtiment : l'année dernière la commune a bénéficié du chantier nature et bâtiment en 2020. L'expérience ayant été très positive, la commune a la possibilité de bénéficier à nouveau de ce programme.
Le chantier bâtiment débutera en Janvier 2022, les travaux prévus : repeindre l'entrée de la Mairie, le préau de l'ancienne école, l'ancienne garderie, les volets sur l'ancienne garderie.
- Des demandes de travaux ont été formulées par l'école : serrure, mise en place d'étagères, ampoule etc... Mme le maire et le conseil municipal remercient Mr Lemoine Mr Chassangre et Mr Pereira.
- L'agglomération du Beauvaisis demande de gravillonner une route celle qui est choisie est celle de Velennes – Nivillers travaux prévu en 2022.
- Bilan cimetière : Mme Le maire remercie Mme SEROR et Mme LEGAL pour leur implication, le travail réalisé sur la mise à jour des registres du cimetière et l'état des lieux des concessions.
- Un devis pour un ossuaire va être demandé et le bornage des concessions dans le cimetière.
- Sport Mme Venet, l'institutrice de Velennes demande à faire le sport dans la salle des fêtes de Velennes et ne veut plus aller à Bailleul sur Thérain pour ne pas perdre de temps : divers problèmes se posent hygiène, mise en place de la cantine, matériel ...
- 5- 6 nombre salon des maires à l'Elispace, Mme Le maire y participera.
- La fibre a été installée à la mairie pour 0 €
- Une étude sur les écoulements eaux pluviales est en cours sur la commune ; cette étude est gratuite car prise en charge par l'agglo du Beauvaisis.
- Une réunion commission impôt doit prochainement être organisée.
- Mr Baekroot a commencé à couper les arbres comme convenu.
- Un défilé Halloween est prévu avec encadrement le 31/10/2021 à partir de 18h au départ de la mairie.
- L'association Créative associée demande le prêt de quelques tables le conseil municipal accepte.
- Mme Senez demande s'il va y avoir un journal : il est prévu pour une sortie fin décembre ou début janvier.

Levé de séance 19h40